



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2025-03-92 / DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. DE LA COMPAGNIE 9263-1266 QUÉBEC INC REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SHELDON NOLIN

Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. de la compagnie 9263-1266 Québec Inc. représentée par monsieur Sheldon Nolin

ATTENDU QUE la compagnie 9263-1266 Québec Inc., par le biais de son représentant Sheldon Nolin, a déposé à la municipalité une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 20 février 2025, afin d'aliéner une partie du lot 5 180 427 cadastre du Québec d'une superficie approximative de 15.58 hectares;

ATTENDU QUE le propriétaire, Ranch Jo-Bill S.E.N.C. restera propriétaire d'une partie du lot 5 180 427 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 11,66 hectares;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

No Critères Justifications

- 1 Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants Le lot visé et les lots avoisinants sont de classe 4.
- 2 Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture L'utilisation restera agricole.
- 3 Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants Non applicable
- 4 Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale Non applicable
- 5 Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture Non applicable
- 6 Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture, élevage et lot forestier)
- 7 Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région Non applicable
- 8 Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture L'opération augmente la superficie d'une propriété foncière au détriment d'une autre.



MUNICIPALITÉ
DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

9 Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région Non applicable
10 Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie Non applicable

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC à la condition que la partie aliénée de 15,58 hectares soit annexée à la propriété adjacente afin que le lot créé ne soit pas enclavé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

QUE le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de la compagnie 9263-1266 Québec Inc. pour l'aliénation d'une partie du lot 5 180 427 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 15,58 hectares pour les raisons précitées.

Adopté a unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **12 mars 2025**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Tél. : 819 353-3450

www.msvalere.qc.ca

Télééc. : 819 353-3459

stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORIAVILLE
et sa région

*Plus
qu'un
espace
pluspôté*
.com